



NUISANCES SONORES DE L'AVIATION LÉGÈRE

Les propositions de l'ACNUSA
(rapport juillet 2020)

Philippe GUIVARC'H



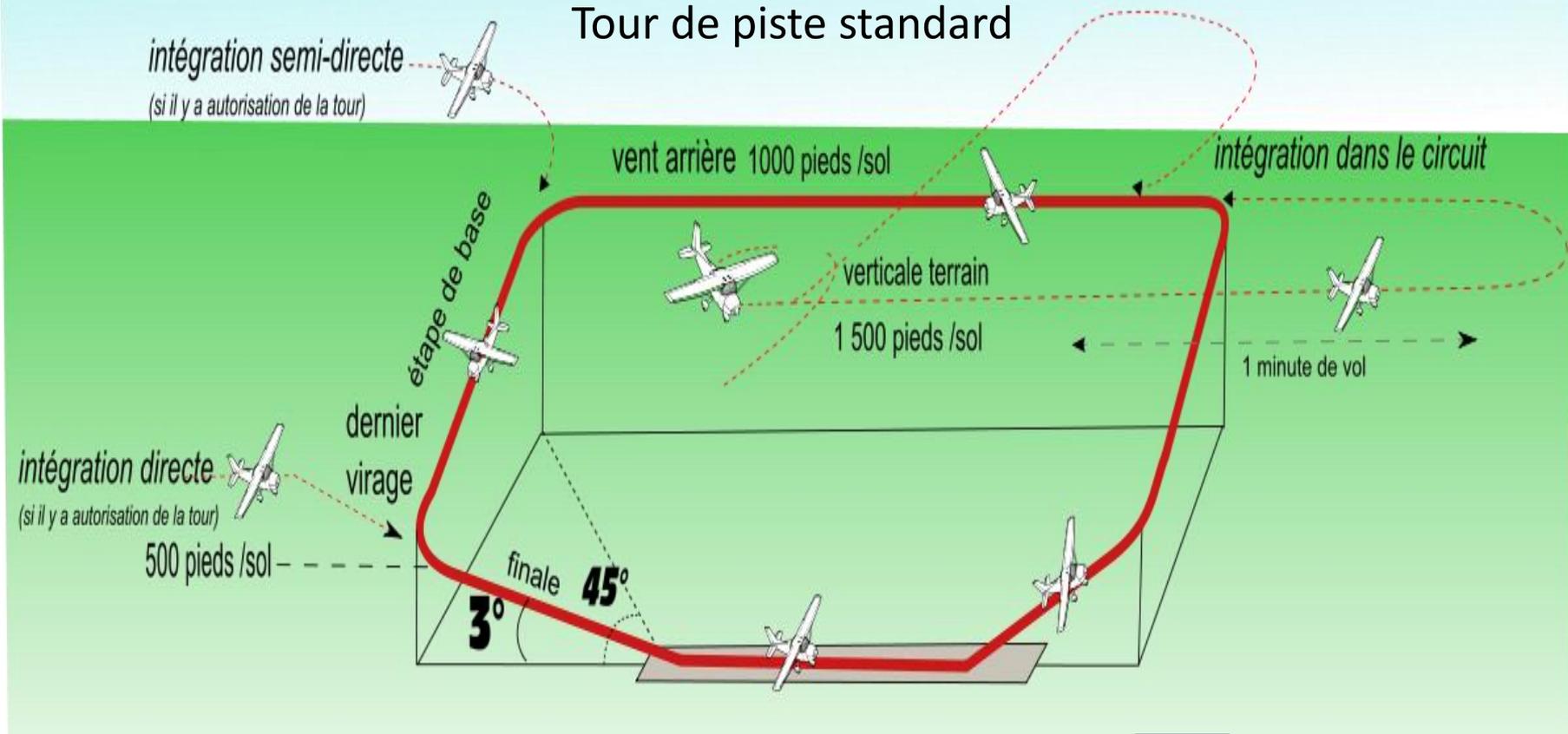
Quelques chiffres

- 580 aéroclubs, 50 structures professionnelles
- 335 aérodromes ouverts à la CAP, 240 usage restreints et 390 privés
- 2233 brevets de pilotes privés en 2018
- 42% des plaintes de riverains liées aux seuls tours de piste
- 11% des plaintes pour les activités de voltige
- 12% pour les activités de parachutisme
- Flotte : environ 4900 avions légers
- La France au second rang mondial pour le nombre de pilotes privés





Tour de piste standard



Philippe Guivarc'h





Des nuisances identifiées de longue date sous l'égide du Conseil national du Bruit

- 1992 rapport « Bahuaud »
- 2002 rapport « Lamure » CNB
- Décembre 2005 circulaire sur la maîtrise des nuisances sonores sur aérodromes d'aviation légère
 - PEB (plans d'exposition au bruit)
 - Chartes de l'environnement
 - Réduction du bruit à la source (hélices, réducteurs de bruit, recherche)
 - Sensibilisation des personnels
- 2006 Rapport Fontanel CNB
 - Label avion peu bruyants => CALIPSO
 - Tours de piste : balisage au sol, prévoir de périodes de silence suivi radar, délocalisation...
- Février 2007 instruction aux préfets pour CCE et chartes de l'environnement
 - Demande de comptes rendus d'actions...



Le dialogue local



- Proposition : Mettre en place une commission consultative de l'environnement dans chaque site où les riverains en expriment le souhait, cette demande devant être portée par les communes concernées.
- Doter d'un plan d'exposition au bruit, à jour, l'ensemble des aérodromes prévus par la réglementation.



Le dialogue local



- Les chartes de l'environnement ne donnent pas toujours satisfaction mais....
 - la création de briefings environnementaux ;
 - des cartes pédagogiques, plus détaillées que les cartes VAC ;
 - des engagements sur le respect des circuits de piste et des procédures publiées ;
 - la sensibilisation des usagers, des consignes aux pilotes et des efforts sur la formation ;
 - des engagements sur la réduction du bruit à la source.



Zoom sur CALIPSO



- Un outil de classification acoustique mis en place en 2013
- Niveau de bruit mesuré dans des conditions standardisées en vent arrière
- un IP 0 indique en moyenne un niveau de bruit perçu au sol égal à celui de la conversation ;
- IP 30 : inférieur de 3 dB à celui de la conversation ;
- IP 60 : inférieur de 6 dB à celui de la conversation.
- En fonction de ce critère, les avions sont classés selon quatre classes acoustiques, des plus performants aux moins performants :
- classe A : $IP \geq 60$;
- classe B : $60 > IP \geq 30$;
- classe C : $30 > IP \geq 0$;
- classe D : $IP < 0$.

Zoom sur Calipso



- Un outil de dialogue avec les riverains
- Utilisé dans les arrêtés de restriction
- En 2020, 1250 avions classés (26% flotte mais 40% sur aérodromes sensibles)
- Faire évoluer Calipso pour mieux prendre en compte les nouvelles générations d'avion ?
- Proposition 6 : Relancer et placer dans un cadre européen le programme Calipso afin de mieux prendre en compte la diversité de la flotte et de viser un objectif de classement obligatoire pour la fréquentation des aérodromes critiques au sens des nuisances sonores.

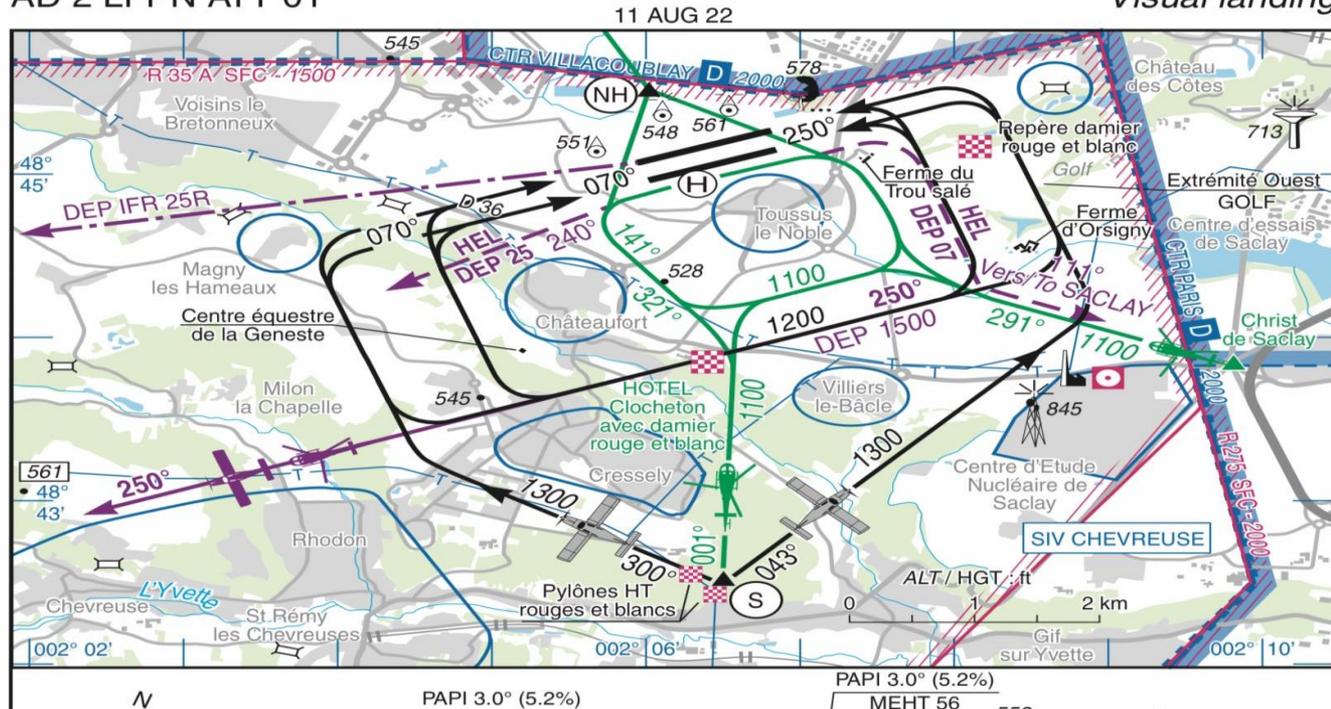


Aujourd'hui, les trajectoires ...les nuisances



TOUSSUS LE NOBLE
AD 2 LFPN ATT 01

ATTERRISSAGE A VUE
Visual landing



Carte
VAC



Des restrictions d'utilisation



- Un exemple Toussus le Noble Arrêté du 11 juin 2021
- 4° Le trafic total annuel est limité à 180 000 mouvements d'appareils ;
- 6° Entre le 1er avril et le 30 septembre, le dimanche et les jours fériés de 12 heures à 15 heures (heures locales), l'aérodrome est interdit à tout trafic d'aéronefs à motorisation thermique ;
- 7° L'aérodrome est réservé de 6 heures à 7 heures (heures locales) aux aéronefs basés sur l'aérodrome évoluant selon les règles de vol à vue (VFR) ;
- 9° Les usagers doivent respecter les circuits publiés, sauf pour des raisons de sécurité ;
- 12° Entre le 1er avril et le 30 septembre, les samedis, dimanches et jours fériés, les tours de piste des avions légers de classe D ou non classés selon la classification CALIPSO créée par l'arrêté du 11 juin 2013 susvisé sont interdits ;
- 14° Les samedis, dimanches et jours fériés, d'avril à septembre, les vols d'entraînement et les vols touristiques circulaires sans escale ou avec escale de moins d'une heure, à destination et/ou au départ de l'aérodrome de Toussus-le-Noble et effectués par des hélicoptères, sont interdits pendant les plages horaires suivantes :
 - a) Les samedis, avant 9 heures, entre 12 heures et 16 heures et après 20 heures (heures locales) ;
 - b) Les dimanches et jours fériés, avant 10 heures, entre 12 heures et 16 heures et après 19 heures (heures locales).
- L'ACNUSA sanctionne les manquements à ces règles



Des Propositions



- Proposition 2 : Poursuivre l'amélioration des cartes d'approche et d'atterrissage à vue (VAC) et des cartes pédagogiques éventuellement produites, notamment en lien avec les commissions consultatives de l'environnement (CCE).
- Proposition 3 : Poursuivre la démarche volontaire et partenariale de respect des trajectoires et de non survol des « ronds bleus », et n'envisager de sanction qu'en cas de violation répétée.
- Proposition 4 : Informer les riverains sur les suites données aux infractions constatées, de façon non nominative.
- Proposition 5 : Mettre en place un suivi de la mise à disposition du public, par les services de l'aviation civile, de données portant sur les trajectoires, lorsque ces données sont disponibles et fiables.



Réduction du bruit à la source



- Sur les avions existants
 - Pose de silencieux
 - Changement d'hélices
- Montant annuel de subvention durant les 7 dernières années 65K€ (50% hors pose)
- Soutien financier aux programmes de recherche sur les nouveaux dispositifs atténuateurs.
- Proposition : Procéder à un bilan des subventions accordées à l'aviation légère, au titre de la lutte contre les nuisances sonores, tant dans le domaine de la réduction de bruit à la source que dans celui de la recherche et développement.



Modernisation des flottes



- Un seul avion « électrique » certifié :
 - Vélis Electro de pipistrel commande de 50 aéonefs ?
- D'autres alternatives avions, motorisations...
 - Elixir, Grob, Rotax...
- Proposition : Renforcer le dispositif des subventions de l'Etat mais aussi des collectivités, afin de faciliter le déploiement de l'avion électrique sur les aérodromes où un niveau préoccupant de nuisances est identifié.



Sanctions



- ACNUSA : non respect des arrêtés de restriction (Toussus, Pontoise, Cannes) : 1500€ à 20000€
- Hauteurs de survol (CAC) amende 5^{ème} cat. 1500€
- Retrait de licence
- Internes aux aéroclubs



Conclusion



- Nécessité de renouveler les flottes d'aéronefs en particulier ceux utilisés pour la formation initiale ;
- Rechercher des équilibres par le dialogue permanent sur les plateformes ;
- Maximiser et partager l'effet des bonnes pratiques pouvant exister ;
- User de la restriction ou de la sanction de façon appropriée ;
- Poursuivre le travail entrepris au niveau national sur les nuisances de l'aviation légère avec des représentants de toutes les parties prenantes.